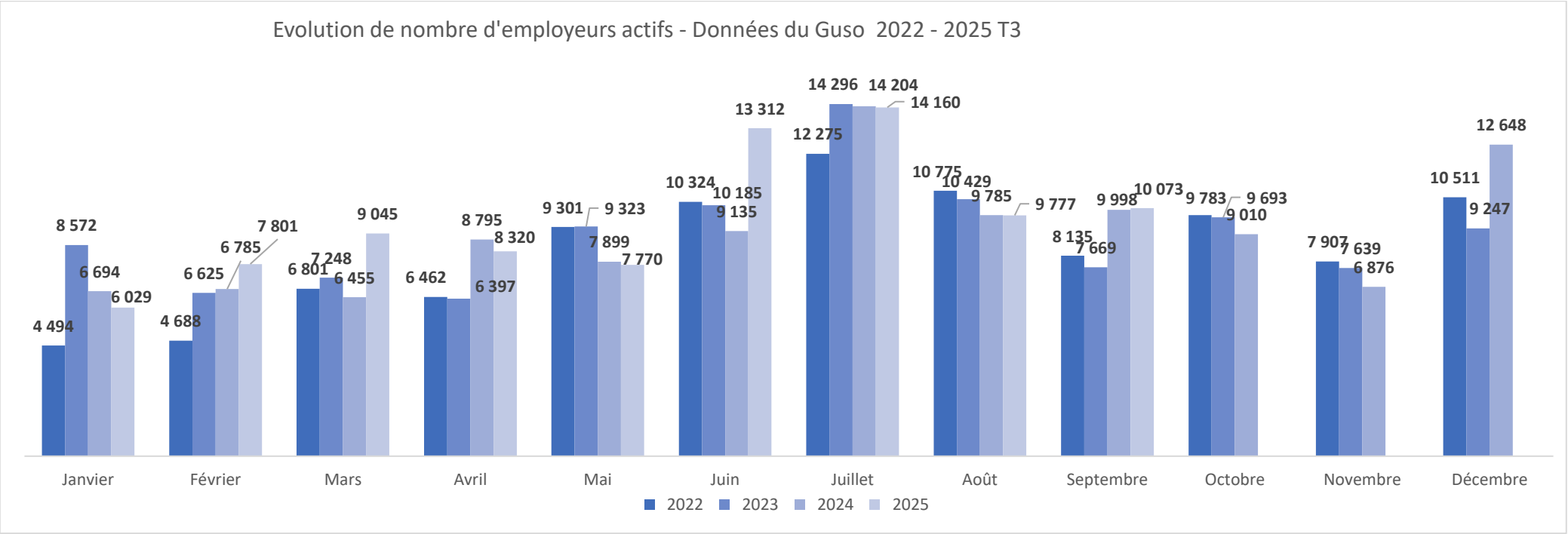


L'activité de spectacle vivant dans le champ occasionnel

Evolution 2022 –2025 (3ème trimestre)

- 1. Les employeurs
- 2. Les salariés intermittents
- 3. Source et nature des données

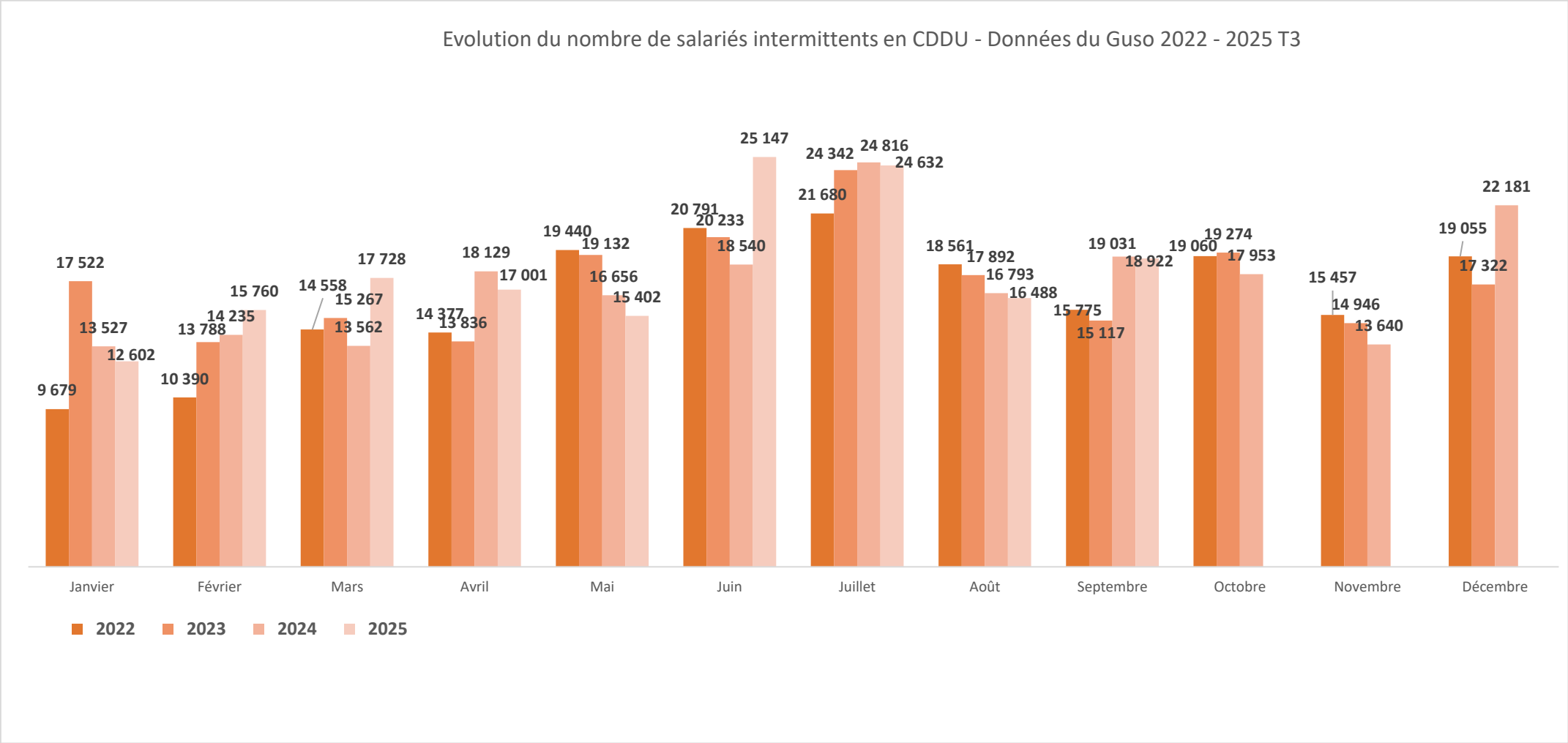
1- Les employeurs*



*Organisateurs de spectacles vivants qui ont une autre activité principale et qui recourent au Guso pour effectuer leurs déclarations sociales pour leurs salariés intermittents.

Total des employeurs actifs (cumul annuel)	2023	2024	Evolution 2023/2024
	79 739	83 384	+4,6%

Les salariés intermittents*



*Artistes et techniciens salariés en CDDU par des organisateurs de spectacles vivants qui ont une autre activité principale, et qui recourent au Guso pour effectuer leurs déclarations sociales. Voir « source »

Total des salariés actifs (cumul annuel)	2023	2024	Evolution 2023/2024
	80 872	82 918	+2,5%

3. Source et nature des données

Données produites par le Guso. Retraitement graphique CPNEF-SV.



Le Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet à certains employeurs d'effectuer les déclarations et paiements des cotisations sociales de leurs salariés intermittents, pour le compte des organismes de protection sociale suivants : Afdas (formation professionnelle), Audiens (retraite complémentaire et prévoyance), Thalie Santé (médecine et santé au travail), Les Congés Spectacles (congrés payés), Unédic (assurance chômage), Urssaf (sécurité sociale).

Le Guso concerne les employeurs de salariés intermittents qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant suivants :

- Personnes physiques : particuliers, commerçants, professions libérales...
- Personnes morales de droit privé : associations, entreprises, comités d'entreprises, hôtels, restaurants, camping...
- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat...

Le Guso ne concerne donc pas les structures qui ont pour activité principale la diffusion ou la production de spectacles vivants, l'exploitation de lieux de spectacles vivants, de parcs de loisirs ou d'attractions.

Les salariés comptabilisés sont les artistes et techniciens embauchés en CDD dit d'usage (code du travail L1242-2 et D1242-1).

Série : Données statistiques

L'activité de spectacle vivant dans le champ occasionnel

Données : GUSO

Réalisation : CPNEF-SV

Edition : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant est piloté par la CPNEF-SV.

L'AFDAS assure sa gestion et son financement

